

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-B-0336 du 3 avril 2006**

Accréditation  
n° 5-0012

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F050347-D2-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique  
doseuse pondérale types JANOMATIC+ et JANOMATIC-é  
Classe Ref(0,2)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

**FABRICANT :**

JANODET SA, 34 RUE DEBORDEAUX, 02200 SOISSONS (FRANCE).

**DEMANDEUR :**

Le demandeur est le fabricant.

**CARACTERISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale types JANOMATIC+ et JANOMATIC-é, ci-après dénommé instrument, est destiné au conditionnement de produits en emballages (sacs type "gueule ouverte", à valve ou de grande contenance, fûts, ...) par pesées brutes ou par pesées nettes.

Il est constitué par :

- 1/ un dispositif d'alimentation en produit à 2 débits pouvant être ( gravitaire (commande par vérin(s) ou par motorisation), par vis (une ou deux), par bande, par turbine, par fluidisation ou par couloir(s) vibrant(s), ..., ou mixte combinant plusieurs des systèmes précédents). Ce dispositif déverse le produit soit directement dans l'emballage (instruments à pesées brutes) soit dans une benne de pesée (instruments à pesées nettes).
- 2/ Une unité de pesage constituée par :
  - a/ un dispositif récepteur de charge comprenant
    - pour les instruments à pesées brutes, une bouche d'ensachage avec serre-sac, ou un berceau récepteur de charge pouvant recevoir différents types d'emballages,
    - pour les instruments à pesées nettes, une benne de pesée dans laquelle se déverse le produit ; cette benne est équipée d'un dispositif de vidange permettant d'évacuer la dose réalisée vers l'emballage.
  - b/ Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 1, 2, 3 ou 4 capteurs à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne.  
Les caractéristiques du ou des capteur(s) sont compatibles avec celles du dispositif d'affichage et d'asservissement et avec celles de l'instrument complet.  
Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

**Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

- c/ Un dispositif indicateur et de commande pouvant être :
- pour le type JANOMATIC+, un dispositif identique au module SCHNEIDER ELECTRIC type ISP Plus faisant l'objet du certificat d'essai LNE N° 01-08 (LNE, organisme n°0071 notifié par la France). Les caractéristiques du module sont indiquées dans son certificat d'essai ;
  - pour le type JANOMATIC-é, un dispositif identique au module MASTER K type IDé faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°01-05 (LNE, organisme n°0071 notifié par la France). Les caractéristiques du module sont indiquées dans son certificat d'essai.
- d/ En option, un dispositif terminal pour l'affichage et la commande peut être utilisé ; ce terminal doit alors respecter les conditions énoncées aux lignes identifiées par N°4 et N°5 du tableau présenté à l'annexe 6 du guide WELMEC 2.1 – 4<sup>e</sup> édition.
- 3/ En option, un dispositif de stockage de données peut équiper le type JANOMATIC-é.
- 4/ En option, un dispositif d'impression peut être connecté.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants

- dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
- dispositif automatique intermittent de mise à zéro (actif lors des cycles de contrôle ou selon une fréquence prédéterminée) ; la durée maximale entre 2 mises à zéro consécutives est de 3 heures pour le type JANOMATIC-é et de 15 minutes pour le type JANOMATIC + ;
- dispositif semi-automatique de tare soustractive ;
- dispositif automatique intermittent de tare soustractive (actif lors des cycles de contrôle) ;
- dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de prédétermination des doses ;
- dispositif de coupure de l'alimentation en produit ;
- dispositif de correction automatique de l'erreur de jetée (actif lors des cycles de contrôle) ;
- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de contrôle de l'affichage à la mise sous tension ;
- dispositif de réglage statique de l'unité de pesage (protégé par le dispositif de scellement).

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref(0,2) selon OIML R 61 (édition 1996)
- Nombre d'étendues de pesage : 1 ou 2 pour le type JANOMATIC-é, 1 pour le type JANOMATIC+.
- Portée maximale : Max  $\geq$  3 kg
- Portée minimale : Min  $\geq$  0,350 kg
- Nombre maximal d'échelons : n  $\leq$  6000 par étendue de pesage
- Tare soustractive maximale : T = - Max
- Températures limites d'utilisation : - 10 °C, + 40 °C

#### **SCELLEMENT :**

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement tel que décrit en annexe.

Pour le type JANOMATIC +, la version du logiciel est « V1... » ou bien « V2... » ; dans les 2 cas, les « ... » remplacent des caractères pouvant être modifiés. L'affichage de cette identification se fait à partir du menu principal en sélectionnant « à propos de ».

Pour le type JANOMATIC-é, l'identification de la partie du logiciel à caractère légal, est « Be2JS08.05x » où x est un caractère pouvant être modifié. La version de logiciel, affichée lors de la mise sous tension est « V1.1 ».

### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est située sur une des faces latérales du boîtier contenant le dispositif d'affichage.

Elle comporte les données suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- domaine de températures
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- dose maximale
- dose minimale assignée
- nombre maximal de charges par dose (si applicable - voir remarque 2/)
- cadence maximale de fonctionnement
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude (X(x))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,2))
- échelon sous la forme  $d = \dots$
- portée maximale sous la forme  $Max = \dots$
- portée minimale sous la forme  $Min = \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme  $T = - \dots$

### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

La vérification primitive d'un instrument peut être réalisée :

- soit en une seule phase dans les ateliers du demandeur lorsque l'instrument peut être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale et que les essais avec produits peuvent y être réalisés
- soit en deux phases, la première dans les ateliers du demandeur, la seconde au lieu d'installation,
- soit en une phase au lieu d'installation.

Pour les essais sur le lieu d'installation, l'instrument doit être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La vérification primitive tient également lieu de première vérification périodique.

La preuve de la compatibilité des capteurs utilisés avec le dispositif électronique de mesure et d'asservissement et avec les caractéristiques de la doseuse pondérale, doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans la dernière édition en cours du guide WELMEC 2.

De plus, le demandeur tient le certificat d'essai du dispositif électronique de mesure et d'asservissement à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La ou les classes d'exactitude réelles  $X(x)$  (avec  $0,2 \leq x \leq 1$ ) doivent être déterminées en conformité avec les exigences métrologiques lors de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon le paragraphe 5.1.2 de la recommandation R 61 de l'OIML avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

### **DEPOT DE MODELE :**

Les plans et schémas sont déposés au LNE sous la référence F050347-D2 et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUES :**

- 1/ En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à son article 1<sup>er</sup>, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ Dans certains cas, une dose peut être réalisée au moyen de plusieurs cycles de pesage (par exemple, réalisation de sacs d'une tonne au moyen de 5 cycles de 200 kg). Dans ce cas, les essais sont réalisés pour la quantité nominale d'une tonne.  
La plaque d'identification comporte alors le nombre maximal de charges par dose.
- 3/ Un instrument peut se présenter en exécution anti-déflagrante. Le présent certificat ne prend pas en compte la conformité aux prescriptions de protection anti-déflagrante.

**ANNEXES :**

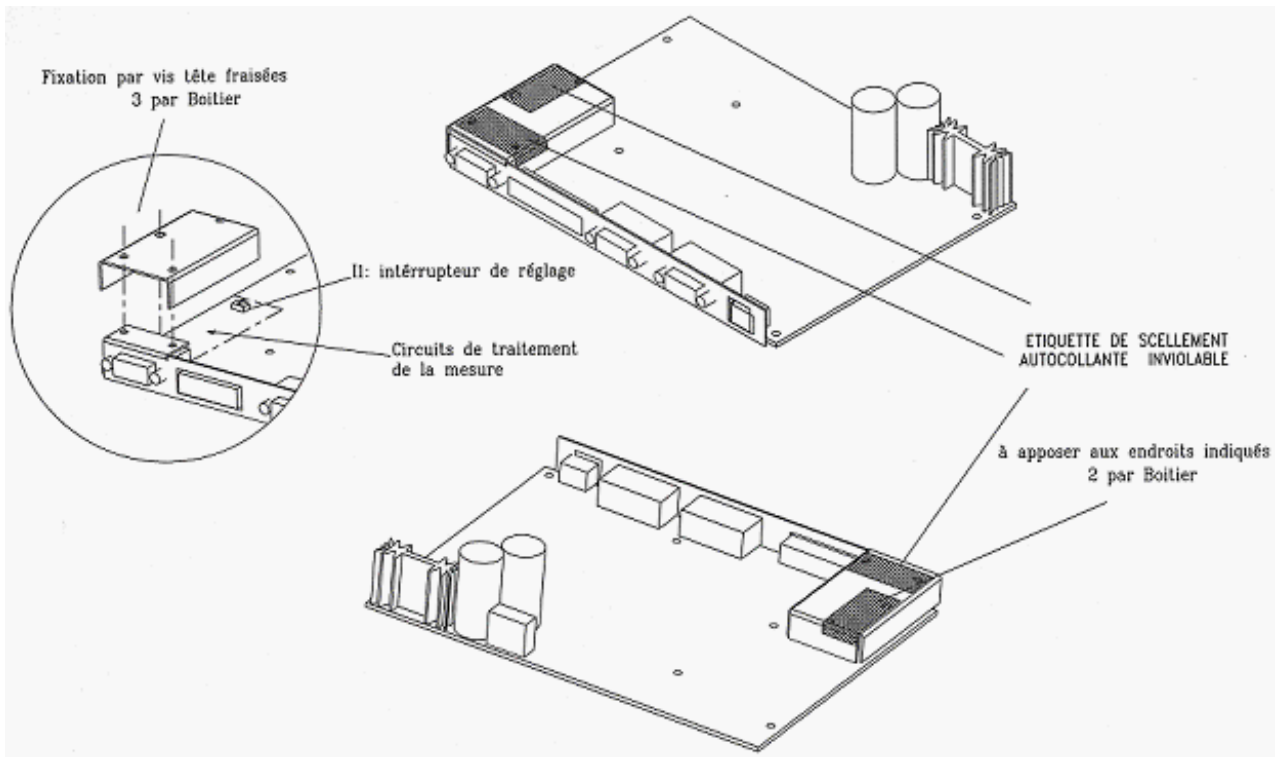
- Scellement
- Exemple(s) d'instruments complets (photographie)

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

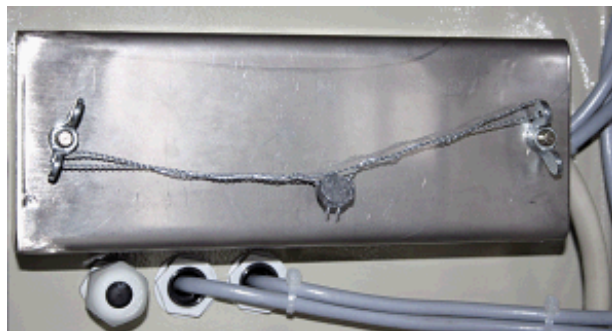
## Scellement – Type JANOMATIC-é

### A l'intérieur du boîtier indicateur



Lorsqu'un boîtier de jonction des capteurs équipant l'instrument est prévu, son ouverture doit être rendue impossible soit par étiquettes de scellement, soit par utilisation de vis à tête percée, de fil perlé et de plombs de scellement.

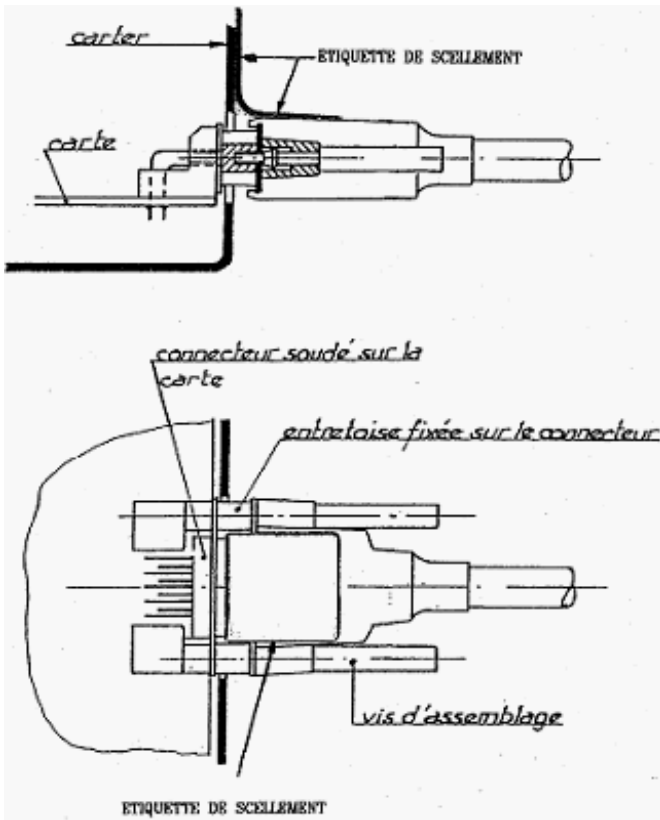
Exemple avec vis à tête percée, de fil perlé et de plombs de scellement



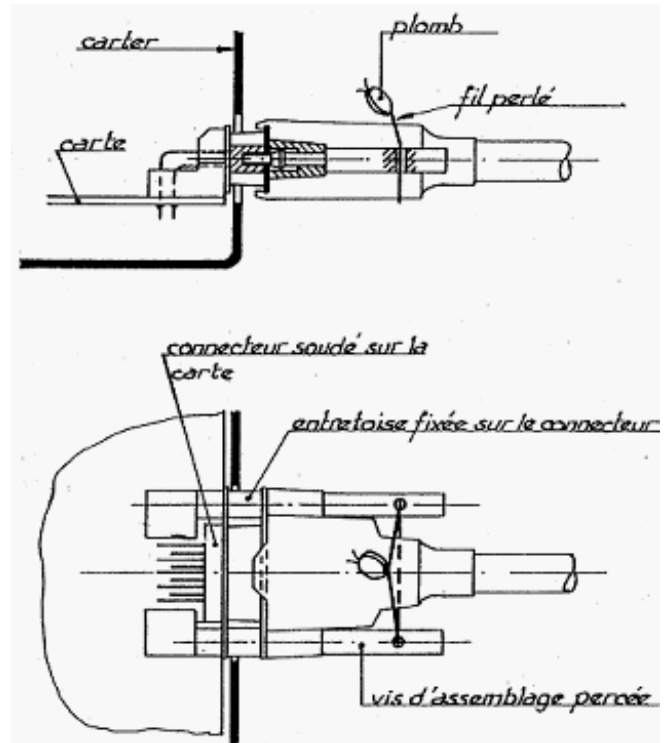
## Scellement – Type JANOMATIC-é (suite)

### Scellement du connecteur à l'interface M1 (2 possibilités)

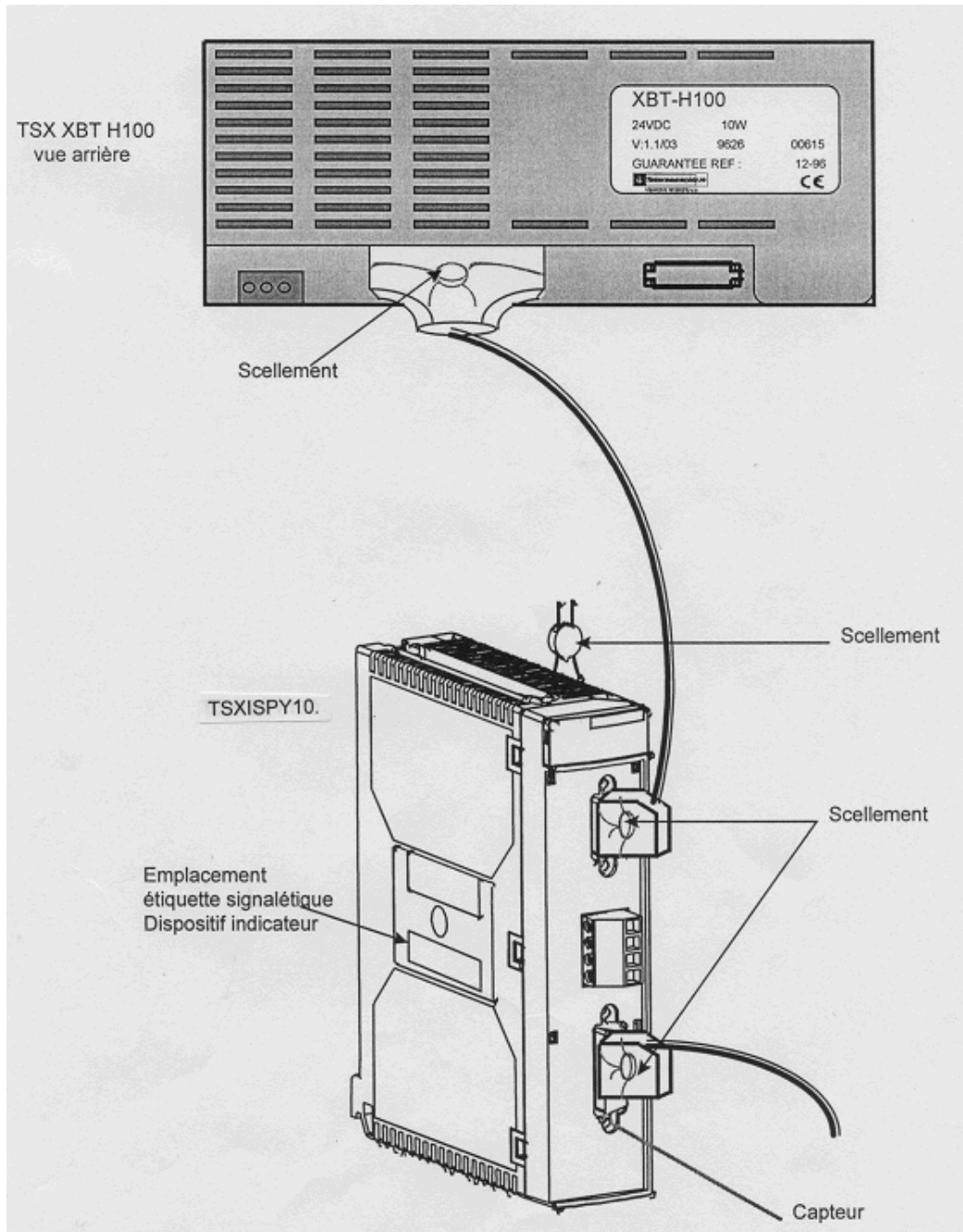
1<sup>ère</sup> possibilité  
avec étiquette autodestructible



2<sup>ème</sup> possibilité  
avec plomb et fil perlé



## Scellement – Type JANOMATIC+



## Exemples de photographies d'ensemble

